



Club Aventure
Au coeur du monde depuis 1975

Conditions de participation

www.clubaventure.com

Voyager avec le Club Aventure, c'est choisir l'aventure avec un grand A, celle qui nous amène souvent hors des sentiers battus, par des moyens de transport quelquefois inusités et qui nous donnent toujours beaucoup de liberté, pour rencontrer des gens qui vivent dans un environnement physique et culturel très différent. Vous trouverez dans la brochure les itinéraires tels que proposés par le Club Aventure et dont les guides connaissent parfaitement la logistique. Cependant un itinéraire, s'il est trop contraignant, sied mal à l'aventure. Aussi, faut-il souhaiter d'heureux imprévus, des événements inattendus, des rencontres exceptionnelles qui peuvent venir modifier cet itinéraire, sans préavis parfois, quand ce sont des événements qui sont hors de notre contrôle.

ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties élisent domicile pour les fins du présent contrat dans le district judiciaire de Montréal

HÉBERGEMENT, NOURRITURE ET SERVICES

L'hébergement, les transports terrestres, la nourriture et les autres services varient d'un pays à l'autre et leurs standards sont souvent différents et/ou inférieurs aux normes nord-américaines.

VOLS ET TRANSPORTEURS

Dans les circuits touristiques, le transport est effectué en classe économique par le transporteur dont le nom apparaîtra au billet de passage, lequel comporte les restrictions imposées par le transporteur et est sujet à la réglementation gouvernementale. Les billets ne sont ni transférables ni négociables. Pour le transport aérien, vous avez l'obligation de vous présenter au comptoir d'enregistrement à l'aéroport au moins 3 heures et demie avant l'heure fixée pour le départ.

La responsabilité de tout transporteur aérien est limitée.

Club Aventure ne saurait être tenu responsable de quel que dommage occasionné par un retard, perte de bien personnel, changement d'horaire ou d'itinéraire d'un transporteur, et de toute autre circonstance liée au transport aérien, terrestre ou maritime.

CONDITIONS ADDITIONNELLES

Les conditions de participation énoncées aux présentes sont complétées par les renseignements énoncés dans la brochure et ceux du journal des voyageurs. Chaque voyageur a l'obligation de prendre connaissance de ces renseignements et de suivre les directives transmises par Club Aventure et/ou par le guide, et de se préparer adéquatement au voyage.

Tous les prix des portions terrestres indiqués dans notre tableau sont établis pour la période guidée (5 à 29 jours) et comprennent :

- tous les trajets terrestres au programme dans le pays visité ;
- trois repas par jour (menu du jour) (sauf indication contraire) ;
- l'hébergement, les entrées et visites des sites et musées compris dans le programme ;
- les services d'un guide ;
- l'hébergement de midi, le premier jour du circuit, à midi, le dernier jour du circuit.

Ils excluent :

- les transports aériens internationaux ;
- les frais de transit, nuitée et repas transfert, etc
- les frais pour tout séjour supplémentaire, optionnelle ou en circuit libre ;
- les boissons (de tout genre) ;
- les achats de souvenirs, les appels téléphoniques ;
- les locations personnelles de transport pour des activités facultatives ;
- les frais de visa, s'il y a lieu,
- les taxes de sorties des pays visités, et la taxe d'entrée au parc des îles Galápagos
- les pourboires, tant pour les guides locaux que pour le guide du Club Aventure.
- les assurances voyage ou de tours du monde avec Club Aventure, les prix ne comprennent pas les frais (hébergement, repas, transport et autres) encourus par le voyageur avant, entre et après les circuits réguliers Club Aventure choisis par le voyageur. Ces circuits réguliers se limitent aux portions terrestres Club Aventure jusqu'à la date et au point de départ du voyageur. Ces circuits réguliers se limitent aux portions terrestres Club Aventure jusqu'à la date et au point de départ du voyageur. Ces circuits réguliers se limitent aux portions terrestres Club Aventure jusqu'à la date et au point de départ du voyageur. Ces circuits réguliers se limitent aux portions terrestres Club Aventure jusqu'à la date et au point de départ du voyageur. Ces circuits réguliers se limitent aux portions terrestres Club Aventure jusqu'à la date et au point de départ du voyageur.

Conditions de participation

Continuation

DÉPÔT EXIGIBLE ET MODE DE PAIEMENT :

- La réception d'un dépôt (150 \$ par semaine guidée) sur la portion terrestre confirme une inscription. Ce dépôt est remboursable; déduction faite d'un frais administratif d'un tiers du dépôt (par semaine guidée), si le voyageur annule à plus de 60 jours du départ. Le solde de la portion terrestre doit être acquitté au plus tard à 60 jours du départ. (Cependant un dépôt de 300 \$ non remboursable est exigible dès l'inscription sur un séjour incluant l'*Incas-Trail* du sous traitant Perù Del Mundo). Toutes les cartes de crédit sont acceptées jusqu'à 17 jours du départ.

ANNULATION AVANT LE DÉPART :

- Pour la portion terrestre de Club Aventure : À compter de 60 jours et moins de la date de départ, aucun remboursement de la portion terrestre ne pourra être effectué .
- Pour le billet d'avion : demandez à votre conseiller le montant de la pénalité à couvrir. Lesdits frais d'annulation seront perçus dans tous les cas d'annulation à la demande du voyageur, quel qu'en soit le motif, incluant la survente et/ou l'appréhension de troubles politiques, d'actes de terrorisme, de désastres naturels ou toute raison personnelle. Un transfert sur un autre voyage ou une autre date de départ sera traité comme une nouvelle inscription. Aucun remboursement ne sera accordé non plus si un avis du type «AVERTISSEMENT OFFICIEL : Affaires étrangères et Commerce international Canada recommande d'éviter tout voyage non essentiel dans ce pays.», ou «AVERTISSEMENT OFFICIEL : Affaires étrangères et Commerce international Canada recommande d'éviter tout voyage dans la ou les région(s) indiquée(s).»

ASSURANCES

Club Aventure vous recommande de prendre une assurance annulation et interruption de voyage. Nous vous recommandons également de vous assurer contre tous les risques : accidents, maladies, dommages matériels, perte de bagages, etc. pour lesquels Club Aventure ne pourra être tenu responsable. Toutes les informations relatives aux assurances vous seront données par votre conseiller de Club Aventure.

RESPONSABILITÉ

Le Club Aventure n'est ni un transporteur, ni un «hôtelier» ni un «aubergiste». Tous ces services sont fournis par des entreprises indépendantes sur lesquelles nous n'exerçons aucun contrôle. Les faits, gestes ou omissions de ces entreprises ou de toutes autres personnes sur lesquelles nous n'exerçons pas de contrôle direct et immédiat n'engagent aucunement la responsabilité de Club Aventure. Club Aventure décline toute responsabilité en rapport avec les services reçus à bord de n'importe quel moyen de transport : train, autocar, avion, bateau ou tout autre moyen de locomotion qui pourrait être utilisé durant tout le voyage ou en partie, dans l'accomplissement de ses obligations envers le voyageur, tout comme il ne peut être tenu responsable pour tout acte, omission, erreur ou imprévu, ni pertes, dommages, accidents ou retards survenus en raison de la négligence d'une compagnie de transport ou en raison de défectuosité d'un moyen de transport. Il ne peut être tenu responsable de la négligence d'un propriétaire d'hôtel et de son personnel.

Club Aventure ne saurait être tenu responsable de quel que dommage subi par le voyageur à la suite de maladie, décès, blessures pour quelle cause que ce soit incluant maladies tropicales, empoisonnement alimentaire, accident en cours de transport, perte, incommodité ou anxiété. Club Aventure décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, troubles politiques, tremblement de terre, inondation ou tout acte fortuit.

Les itinéraires, campements, hébergements ou modes de transport sont sujets à modification en cours de circuit et le chef d'expédition a la faculté de décider en tout temps d'effectuer des modifications ou substitutions, une telle décision étant finale et sans recours. La responsabilité de Club Aventure découlant du défaut de fournir un service ou avantage décrit dans la brochure ou à un dossier technique est limitée au coût de tel service ou avantage.

RETOUR PRÉMATURÉ ET AUTODISCIPLINE

Dû à la nature même de la formule de voyage en petit groupe, Club Aventure se réserve le droit d'expulser de ses groupes tout voyageur pouvant nuire à la réputation québécoise qu'il implante à l'étranger ou qui risque d'offenser la population des contrées visitées, ou tout voyageur dont le comportement ou l'état empêche le bon déroulement du circuit ou porte atteinte à la jouissance des autres participants. Quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré (maladie, renvoi d'un membre jugé indésirable par le groupe, libre décision, etc.), la partie non terminée du voyage n'est pas remboursable sauf le coût du transport aérien remboursable. Club Aventure s'engage à respecter la liberté d'expression du voyageur dans la mesure où celui-ci se soumet aux coutumes et habitudes du pays qu'il visite. Club Aventure ne saurait être tenu d'intervenir lors de difficultés entre autorités d'un pays et un voyageur qui ne se serait pas conformé aux lois ou règlements en vigueur, tel que le transport de produits interdits, de quelle que nature qu'ils soient, etc.